



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

6-1. Compte rendu de l'action soutenue dans le cadre de l'Appel à projets « Sports de nature » 2020 lancé par la DRJSCS Hauts-de-France

Cette fiche est à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Elle doit obligatoirement être établie, avant toute nouvelle demande de subvention. Cette fiche a été adaptée par la DRJSCS en fonction de ses priorités d'intervention. Cette fiche est téléchargeable sur <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr>

Le développement maîtrisé des sports de nature constitue une politique publique visant à la promotion de la pratique sportive pour tous et dans tous les territoires. Elle touche 4 grands axes : l'accès aux lieux de pratique, l'offre sportive structurée, de qualité et encadrée, la promotion des disciplines par milieu et la sensibilisation à l'environnement des pratiquants.

Rappel des coordonnées du porteur de projet (Nom de la structure, ville, nom – prénom et mail de la personne référente) :

.....

Objectif spécifique « sports de nature » dans lequel s'inscrit l'action (cochez la case correspondante) :

- .. Développer une offre d'activités physiques et sportives structurée et de qualité
- .. Développer une action en faveur du rôle éducatif des sports de nature

Lieu et date de réalisation de l'action (cochez la case correspondante) :

- Département : Nord Pas de Calais Somme Aisne Oise
- Précisez le lieu de réalisation de l'action (Adresse) :
- Date de l'action :
- Quel **objectif opérationnel** était poursuivi ?
.....
- Donner 3 éléments quantitatifs qui permettent de dire que la situation initiale a progressé :
 -
 -
 -
- Donner 3 éléments qualitatifs qui permettent de dire que la situation initiale a progressé :
 -
 -
 -
- Durée de l'action : Nombre de participants à l'action :
- Qui a contribué à l'action /apporté à (**mettre une croix dans la ou les cases correspondantes**)

	Financement de l'action	Apport matériel	Ressources humaines	Autres types de contribution (précisez) :
Collectivités				
Associations				
Entreprises locales				
Bénévoles				
Salariés				
Etablissements scolaires				
Familles				

- Quelles sont les suites envisagées de l'action ? (cochez la ou les cases correspondantes)

Reconduction à l'identique	<input type="checkbox"/>	Orientée vers un autre projet (lequel :))	<input type="checkbox"/>	Reconduction et déploiement auprès d'autres bénéficiaires	<input type="checkbox"/>
Pas reconduite, c'est une action exceptionnelle	<input type="checkbox"/>	Travail vers d'autres partenariats	<input type="checkbox"/>	Autre (précisez) :	

6-2. Compte rendu financier de l'action : tableau de synthèse¹.

Exercice 20...

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 – Achat				70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures				74- Subventions d'exploitation²			
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs				-			
Locations immobilières et immobilières				-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				Département(s) :			
Divers				-			
62 - Autres services extérieurs				Intercommunalité(s) : EPCI ³			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes				-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes				-			
64- Charges de personnel				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
Rémunération des personnels				Autres établissements publics			
Charges sociales				Aides privées			
Autres charges de personnel				75 - Autres produits de gestion courante			
65- Autres charges de gestion courante				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67- Charges exceptionnelles				78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
68- Dotation aux amortissements							
Charges indirectes affectées à l'action							
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges				Total des produits			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86- Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			

La subvention de.....€ représente% du total des produits :
(montant attribué/total des produits) x 100.

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

6-3. Compte rendu financier de l'action : données chiffrées

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁴ :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom).....
représentant(e) légal(e) de l'association

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le à

⁴ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.